



Conseil économique et social

Distr. limitée
23 juillet 2002
Français
Original: anglais

Session de fond de 2002

New York, 1er-26 juillet 2002

Point 14 g) de l'ordre du jour

Questions sociales et questions relatives

aux droits de l'homme : droits de l'homme

États-Unis d'Amérique : proposition d'amendement au projet de résolution figurant dans le rapport de la Commission des droits de l'homme sur les travaux de sa cinquante-huitième session intitulé « Projet de protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants »

Remplacer les paragraphes 1 à 3 par le texte suivant :

Recommande que l'Assemblée générale convoque pendant sa cinquante-septième session un groupe de travail intrasession à composition non limitée, dont le coût sera financé au moyen des ressources existantes, qui sera chargé de poursuivre l'examen du projet de protocole facultatif en tenant compte des préoccupations exprimées au sujet du texte actuel et de la procédure y relative, et de faire rapport à l'Assemblée générale lorsqu'il aura achevé la poursuite de l'examen du projet de protocole facultatif.

